

Monsieur
Philipp Weber
Office fédéral de la justice
Bundesrain 20,
3003 Berne

Adresse électronique :
philipp.weber@bj.admin.ch

Berne, le 20 décembre 2012

Initiatives parlementaires. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique / Abroger les dispositions sur le contrat de vente avec paiements préalables

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur les deux avant-projets susmentionnés. En effet, suite aux initiatives parlementaires des anciens conseillers aux États Pierre Bonhôte (06.441) et Philipp Stähelin (07.500), la Commission des affaires du Conseil des États a élaboré deux avant-projets portant sur la modification du Code des obligations (CO).

En réponse à l'initiative 06.441, la commission propose d'introduire dans le CO un délai de révocation général pour les contrats conclus à distance, notamment sur Internet ou par téléphone. Ce droit s'alignera sur celui qui existe déjà pour le démarchage à domicile. Le délai de révocation sera toutefois porté à 14 jours, ce qui correspond également à la norme européenne. Les consommateurs, plus particulièrement certaines personnes âgées et vulnérables, seront ainsi davantage protégés face à un démarchage souvent agressif. L'USS approuve et soutient ces modifications. L'avant-projet prévoit néanmoins d'exclure les services financiers du champ d'application. L'USS demande que ces derniers ne fassent pas exception.

En ce qui concerne l'initiative 07.500, la commission propose d'abroger les articles 227a à 228 du CO qui régissent actuellement la vente par paiements préalables. Selon l'opinion dominante, la vente par paiements préalables n'est aujourd'hui plus guère « usitée » ou est devenue « obsolète ». Il n'existe cependant pas d'informations fiables ou de statistiques à cet égard. Pour l'USS, il n'est pas donc pas impératif de supprimer ces articles.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos remarques ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



José Corpataux
Secrétaire central